



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2021-03-22-R-0177

commune(s) : Bron - Charbonnières les Bains - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - La Tour de Salvagny - Lissieu - Lyon 7° - Lyon 8° - Marcy l'Etoile - Neuville sur Saône - Saint Priest - Vénissieux - Villeurbanne

objet : **Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Procédure de mise à jour n° 3**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction planification et stratégies territoriales

n° provisoire 2476

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, ses articles L 151-43, L 152-7 et L 153-60, R 151-51 à R 151-53 et R 153-18 ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole de Lyon n° 2019-3519 du 13 mai 2019 approuvant la réduction du périmètre élargi de participation du projet urbain partenarial (PUP) site Alstom du secteur Grandclément à Villeurbanne ;

Vu les arrêtés préfectoraux cités dans l'annexe ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole de Lyon n° 2020-07-16-R-0563 du 16 juillet 2020 donnant délégation de signature à madame Béatrice Vessiller, Vice-Présidente ;

Vu le PLU-H en vigueur approuvé par délibération du Conseil de la Métropole n° 2019-3507 du 13 mai 2019 ;

arrête

Article 1er - Le PLU-H de la Métropole est mis à jour à la date du présent arrêté, conformément aux dispositions visées ci-dessus.

Article 2 - Le détail de la mise à jour dans l'annexe du présent arrêté. Cette annexe comporte les objets suivants :

- servitudes d'utilité publique (SUP),
- projets urbains partenariaux (PUP).

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché à l'Hôtel de la Métropole et dans l'ensemble des Mairies des 59 communes situées sur le territoire de la Métropole ainsi que dans les 9 mairies d'arrondissement de Lyon, aux emplacements réservés à cet effet.

Article 4 - Madame la Directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'État dans le département.

Lyon, le 22 mars 2021

Pour le Président,
la Vice-Présidente déléguée,

Signé

Béatrice Vessiller

.

.

Affiché le : 22 mars 2021

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mars 2021.